

INFORMATIONS ET PROCÉDURES

Le Gala Athlétas d'Athlétisme Québec est un moment privilégié d'honorer et de reconnaître annuellement les athlètes, entraîneur-es, officiel-les, intervenant-es et les organisations qui ont excellé et qui se sont démarqués au cours de la dernière année. Il est organisé conjointement au Congrès Athlétisme Québec 2024.

Samedi 23 novembre 2024 à compter de 17h30

**Maison du Loisir et du Sport, 7665 Boulevard Lacordaire, Montréal, QC
H1S 2A7**

ÉCHÉANCIER

DIM 01 SEP

OUVERTURE DES
CANDIDATURES

MAR 01 OCT

DATE LIMITE POUR DÉPOSER
UNE CANDIDATURE

VEN 18 OCT

ANNONCE DES FINALISTES

SAM 23 NOV

GALA ATHLÉTAS 2024

ADMISSIBILITÉ

- Toute personne ou club qui soumet une candidature doit être **membre en règle d'Athlétisme Québec**.
- Tout-e athlète, club, entraîneur-e, officiel-le, administrateur-riche et autre intervenant-e dont la candidature est soumise doit être **membre en règle d'Athlétisme Québec**.
- Tout événement qui soumet une candidature doit être **sanctionné par Athlétisme Québec**.

PROCÉDURES

- Les candidats, clubs et événements sont responsables de soumettre leur candidature.
- Athlétisme Québec et la CTP peuvent ajouter des candidatures jugées méritoires ou éliminer une candidature jugée non pertinente.
- Les candidatures retenues sont soumises à un comité de sélection, composé d'expert-es n'ayant généralement aucun lien avec les candidatures. En cas de conflit d'intérêts, le juré concerné s'abstiendra de voter dans la catégorie concernée.
- Le comité de sélection peut tenir compte de toute information qu'il juge pertinente dans l'analyse et la comparaison des dossiers de candidatures.
- Le comité de sélection choisit trois finalistes et un-e lauréat-e dans les catégories suivantes : athlètes, club – développement des athlètes, entraîneur.e, officiel.le, administrateur.trice par excellence. Il est possible que le nombre de finalistes soit supérieur ou inférieur à trois ou qu'il y ait ex æquo au titre de lauréat-e.

PÉRIODE DE QUALIFICATION

- Les performances sportives, événements et réalisations justifiant la candidature doivent avoir été réalisés **entre le 2 octobre 2023 et le 1er octobre 2024**.

- Le comité de sélection choisit un-e gagnant-e (nomination unique) dans les catégories suivantes : athlète de la relève en para-athlétisme, compétition (stade, route, cross | trail | montagne), trophée Émilie-Mondor.
- Le conseil d'administration d'Athlétisme Québec sélectionne la personne qui reçoit le trophée Hommage et le RSEQ (Réseau du sport étudiant) l'intervenant-e scolaire.
- Le comité de sélection a le loisir de ne pas désigner de lauréat-e dans une catégorie s'il juge qu'aucune candidature n'est méritante.
- Les décisions du comité de sélection sont finales et sans appel.
- Tous les finalistes sont invités gratuitement au Gala Athlétas par Athlétisme Québec et nommés au cours du Gala.
- Le respect des règlements et des codes d'éthique d'Athlétisme Québec peut être considéré dans les délibérations du comité de sélection.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ ET CRITÈRES DE SÉLECTION

U16 | CADETS - FILLES ET GARÇONS

- Être né entre le 1er janvier 2009 et le 31 décembre 2010
- Classement(s) aux Championnats nationaux jeunesse de la Légion et / ou médaille(s) aux Championnats provinciaux Athlétisme Québec en plein air
- Record(s) du Québec en plein air ou en salle (épreuves individuelles seulement)
- Sélection(s) sur l'Équipe Québec prise(s) en compte
- Performance(s) multidisciplinaire(s) prise(s) en compte

U18 | JUVÉNILES - FILLES ET GARÇONS

- Être né entre le 1er janvier 2007 et le 31 décembre 2008
- Classement(s) aux Championnats nationaux jeunesse de la Légion et / ou médaille(s) aux Championnats provinciaux Athlétisme Québec en plein air
- Record(s) du Québec en plein air ou en salle (épreuves individuelles seulement)
- Record(s) canadien(s) en plein air ou en salle (épreuves individuelles seulement)
- Classement(s) aux championnats canadiens juniors en plein air
- Classement(s) aux événements internationaux (en équipe nationale)
- Performance(s) multidisciplinaire(s) prise(s) en compte

U20 | JUNIORS - FEMMES ET HOMMES

- Être né entre le 1er janvier 2005 et le 31 décembre 2006
- Classement(s) aux événements internationaux (en équipe nationale)
- Classement(s) aux Championnats canadiens juniors
- Record(s) canadien(s) en plein air ou en salle (épreuves individuelles seulement)
- Record(s) du Québec en plein air ou en salle (épreuves individuelles seulement)
- Classement(s) canadien(s) en plein air

U23 | ESPOIRS - FEMMES ET HOMMES

- Être né entre le 1er janvier 2002 et le 31 décembre 2004
- Classement(s) aux événements internationaux (en équipe nationale)
- Classement(s) aux Championnats canadiens seniors
- Record(s) canadien(s) en plein air ou en salle (épreuves individuelles seulement)
- Record(s) du Québec en plein air ou en salle (épreuves individuelles seulement)
- Classement(s) canadien(s) en plein air

SENIORS | FEMMES ET HOMMES

- Être né avant le 1er janvier 2002
- Classement(s) aux événements internationaux (en équipe nationale)
- Classement(s) aux Championnats canadiens seniors
- Record(s) canadien(s) en plein air ou en salle (épreuves individuelles seulement)
- Record(s) du Québec en plein air ou en salle (épreuves individuelles seulement)
- Classement(s) canadien(s) en plein air

VÉTÉRANS | FEMMES ET HOMMES

- Groupe d'âge 35 ans et plus
- Participation à au moins un championnat en catégorie vétéran (monde, canadien ou québécois), en salle ou en plein air
- Meilleure performance évaluée selon le Age-Graded Calculator
- Record(s) du monde Masters en plein air ou en salle
- Record(s) canadien(s) en plein air ou en salle
- Classement mondial Master en plein air (meilleure épreuve)
- Classement(s) aux Championnats du monde en plein air ou en salle Masters
- Classement(s) à des événements internationaux (autre que 2)
- Classement(s) aux Championnats canadiens en plein air Masters
- Classement(s) aux Championnats canadiens en salle Masters

COUREUSES ET COUREURS SUR ROUTE | ATHLÉTAS JACQUELINE-GAREAU (FEMMES) | ATHLÉTAS GÉRARD-CÔTÉ (HOMMES)

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

- Ouvert à tous les groupes d'âge
- Avoir participé à au moins trois épreuves sur route lors d'événements sanctionnés et sur des parcours certifiés de 5 km ou plus (deux des trois distances doivent être supérieures ou égales à 10 km).

CRITÈRES DE SÉLECTION

- Record(s) canadien(s) ou québécois établi(s) aux marathon, demi-marathon, 10 km et 5 km.
- Classement(s) aux Championnats du monde.
- Meilleure performance obtenue lors d'un autre événement de niveau international.
- Moyenne des trois meilleures performances sur route (selon les tables de WA) réalisées lors d'événements sanctionnés et sur des parcours certifiés* de 5 km ou plus (deux des trois distances doivent être supérieures ou égales à 10 km).
- Classement(s) aux Championnats canadiens de marathon, demi-marathon et 10 km.
- Classement à la Coupe Québec Viens Courir.

COUREUSES ET COUREURS TRAIL/SENTIER/MONTAGNE | FEMMES ET HOMMES

- Ouvert à tous les groupes d'âges
- Avoir participé à au moins une épreuve en sentier lors d'événements sanctionnés au Québec (les distances doivent être supérieures ou égales à 10 km).

- Meilleure performance obtenue lors d'un événement de niveau international.
- Classement(s) aux Championnats canadiens de course en montagne et trail
- Meilleure performance obtenue lors d'un événement de course en sentier sanctionné au Québec
- Pointage ITRA

PARA-ATHLÉTISME | FEMMES ET HOMMES

- Faire partie de l'une des 5 catégories (27 classes) reconnues par Athlétisme Canada

- Classement(s) aux événements internationaux (équipe nationale)
- Classement(s) à des événements internationaux (autre que 1.)
- Record(s) du monde en plein air (épreuves individuelles seulement)
- Record(s) canadien(s) en plein air (épreuves individuelles seulement)
- Classement(s) mondial/mondiaux en plein air

RELÈVE EN PARA-ATHLÉTISME | CATÉGORIE MIXTE

- Faire partie de l'une des 5 catégories (27 classes) reconnues par Athlétisme Canada
- Maximum de cinq (5) années d'expérience en para-athlétisme
- Être âgé de 30 ans ou moins

- Classement(s) et résultats aux événements régionaux, provinciaux et nationaux
- Record(s) du Québec ou canadien(s)

Note : une / un-e athlète ne peut pas remporter ce prix plus de 3 fois.

ENTRAÎNEUR-E PAR EXCELLENCE | FEMMES ET HOMMES

- Encadrer au moins un-e athlète identifié-e excellence, élite ou relève

- Classement(s) de ses athlètes aux événements internationaux (en équipe nationale)
- Nombre d'athlètes médaillés aux Championnats canadiens seniors/ juniors
- Classement mondial des athlètes dans leur catégorie (senior ou junior)
- Classement national « ouvert » des athlètes
- Nombre d'athlètes identifié-es excellence, élite et relève
- Niveau d'implication dans sa formation et son perfectionnement
- Implication dans des projets d'équipes du Québec et d'équipes nationales

OFFICIEL-LE PAR EXCELLENCE

- Sélection de cinq officiel-les par la Commission des officiel-les (CDO)

- Compétence
- Formation reçue et donnée
- Assiduité (nombre de compétitions)
- Expérience (nombre d'années)

Trois finalistes retenus par le comité de sélection

ADMINISTRATEUR-TRICE PAR EXCELLENCE

- Administrateur-riche bénévole d'un conseil d'administration au niveau local, régional ou provincial
- L'administrateur-riche bénévole ne peut être un entraîneur-e

- Contribution marquée au développement ou au rayonnement d'un club ou d'une organisation, par exemple augmentation significative du nombre d'athlètes, mise en place de nouveau programme, nouvelles sources de financement majeures ou association avec une institution importante dans la communauté.
- Réalisations innovantes ou originales en matière d'organisation au cours de l'année
- Leadership
- Esprit d'équipe

CLUB PAR EXCELLENCE | DÉVELOPPEMENT

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

- Être un club en règle avec une saine gouvernance
- Avoir des athlètes dans les catégories U14, cadet-te et juvénile
- Avoir au moins trois entraîneur-es affiliés à Athlétisme Québec
- Avoir organisé au moins une compétition ou un programme d'initiation en athlétisme

CRITÈRES DE SÉLECTION

- Nombre d'athlètes aux Championnats provinciaux en plein air dans les catégories cadets et juvéniles
- Nombre d'athlètes aux Championnats nationaux jeunesse de La Légion (cadets et juvéniles)
- Nombre et qualifications des entraîneur-es affiliés à Athlétisme Québec
- Organisation de compétitions et mise en place de programmes d'initiation à l'athlétisme de qualité (PFBS, Caravane, CRJA...)
- Rayonnement de l'athlétisme, notamment aux moyens d'initiatives communautaires, sociales et environnementales pris en compte

INTERVENANT.E SCOLAIRE PAR EXCELLENCE

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Entraîneur-e, administrateur-riche ou cadre (bénévole dans les trois cas) ayant contribué-e au développement de l'athlétisme pendant au moins une année, que ce soit au niveau secondaire, collégial ou universitaire : encadrement d'athlètes, organisation de compétitions locales ou régionales, promotion de l'athlétisme.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Choix du Réseau du sport étudiant du Québec (RSEQ)

ORGANISATION DE COMPÉTITION PAR EXCELLENCE

STADE

- Toute compétition sanctionnée par Athlétisme Québec

- Qualité de l'organisation (variété et qualité des services, respect de l'horaire, éléments distinctifs et nouveautés, gestion des bénévoles, exécution technique, mesures écoresponsables, gestion budgétaire, etc.)
- Gestion des services médicaux et de la sécurité.
- Retombées pour le milieu et pour le développement de l'athlétisme.
- Nombre de participants.
- Promotion et rayonnement.

ROUTE | MOINS DE 1500 FINISSANTS ET ROUTE | 1500 FINISSANTS ET +

- Toute compétition sanctionnée par Athlétisme Québec

- Respect des critères de sanction.
- Qualité de l'organisation (variété et qualité des services, respect de l'horaire, éléments distinctifs et nouveautés, gestion des bénévoles, exécution technique, mesures écoresponsables, participation élite, gestion budgétaire, etc.)
- Gestion des services médicaux et de la sécurité.
- Retombées pour le milieu et pour le développement de l'athlétisme.
- Nombre de finissants.
- Promotion et rayonnement.

CROSS/TRAIL/MONTAGNE

- Toute compétition sanctionnée par Athlétisme Québec

- Respect des critères de sanction.
- Qualité de l'organisation (variété et qualité des services, respect de l'horaire, éléments distinctifs et nouveautés, gestion des bénévoles, exécution technique, mesures écoresponsables, participation élite, gestion budgétaire, etc.)
- Gestion des services médicaux et de la sécurité.
- Retombées pour le milieu et pour le développement de l'athlétisme.
- Nombre de finissants.
- Promotion et rayonnement.

TROPHÉE (ET BOURSE) ÉMILIE-MONDOR

- Athlète de 25 ans et moins aux études
- Participation au réseau provincial de compétition

- Réussite scolaire
- Leadership
- Modèle pour les jeunes
- Implication bénévole dans des activités sportives, culturelles ou sociales

Une bourse d'études de 500\$, gracieuseté du Comité Émilie-Mondor accompagne ce prix.

TROPHÉE HOMMAGE ATHLÉTISME QUÉBEC

- Personne ayant contribué-e de manière majeure sur plusieurs années au développement de l'athlétisme québécois, au niveau régional ou provincial

- Choix du CA d'Athlétisme Québec, sur recommandation de la direction générale

Note : ce trophée ne peut être attribué qu'une seule fois à une même personne.